VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**
M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

| | | |
|---|---|---|
| MME JEANNE Isabelle | à | M. PAOLINI Antoine |
| MME SICHI Annie | à | M. VOGLIMACCI Charles |

**Etaient absents :**
M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 36 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

| Séance du Lundi 27 octobre 2014 | Délibération N°2014/303 |
|---|---|

**Désaffection et déclassement concernant une section du domaine public communal située commune d'Ajaccio, section BR, Avenue Président Kennedy, au droit des parcelles numéro 224 et 366.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La SARL GEOTOPO missionnée via Monsieur FARRUCCI représentant la SCI KENNEDY a procédé au relevé et à la préparation des éléments nécessaires au dépôt d'une demande de déclassement d'une portion du domaine public communal sise sous l'AVENUE Président KENNEDY, section BR, au droit des parcelles cadastrées n° 224 et 366. En date du 27 janvier 2014, la SARL GEOTOPO a exécuté in situ au relevage des lieux, en relevant la voirie, les bâtiments, murs et talus présents. La zone présentée sur le plan en annexe est issue d'un ancien accès qui a été supprimé de fait lors de la création de la voie dénommée Avenue Président KENNDY. Comme en atteste l'état des lieux (couvert végétal conséquent, absence d'entretien quotidien, zone à l'état d'abandon) la dite portion est désaffectée depuis de nombreuses années. Il est donc proposer de constater sa désaffectation. En vertu de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien. Ainsi désaffecté et déclassé, le bien appartiendra au domaine privé de la commune.

A ce titre,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL:**

- **De constater la désaffectation concernant une section du domaine public communal située commune d'AJACCIO, section BR, Avenue Président KENNEDY, au droit des parcelles n° 224 et 366,**
- **D'approuver le déclassement de la dite portion.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**Ouï l'exposé de M. Christian Balzano, Adjoint délégué**
**Et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complète la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la demande de la SARL GEOTOPO,
Considérant que la section du domaine public communal située commune d'AJACCIO, section BR, Avenue Président KENNEDY, au droit des parcelles n° 224 et 366 est propriété de la commune d'AJACCIO,
Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies,
Considérant que les conditions pour le déclassement sont réunies,
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du jeudi 23 octobre 2014,

**CONSTATE**

La désaffectation concernant une section du domaine public communal située commune d'AJACCIO, section BR, Avenue Président KENNEDY, au droit des parcelles n° 224 et 366.

**APPROUVE**
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le déclassement de la dite portion située commune d'AJACCIO, section BR, Avenue Président KENNEDY, au droit des parcelles n° 224 et 366.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20141027-2014_303-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2014
Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation